



Egalité des chances : au-delà des mots, quelles pratiques dans les institutions de l'enfance ?

Rencontres régionales préscolaires
printemps 2018

www.pep-vd.ch

Objectifs

- Resituer quelques concepts théoriques
- Interroger les notions d'égalité des chances et d'intégration sociale
- Identifier des éléments favorisant cette égalité des chances, ou pouvant potentiellement la réduire
- Définir des pratiques visant à prendre en compte les familles dans les projets d'accueil
- Définir des pratiques visant des meilleures chances pour TOUS dès l'enfance

Paysage légal

- Convention Internationale des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant 1989 (art. 2, art. 29)
- Constitution fédérale de la Confédération suisse 1999 (art. 8, al. 2)
- Recommandations de la Commission fédérale pour les questions de migration CFM, 2009
- Constitution vaudoise – Droits fondamentaux (art. 10)

Janvier 2018, entrée en vigueur la nouvelle LAJE
(Loi sur l'accueil de jour des enfants)

- **Art 3a Missions des milieux d'accueil de jour**

Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :

1. éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par l'accompagnement des enfants dans leur développement physique, affectif et social, dans un cadre et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins ;
2. **sociale et préventive, par la promotion de l'égalité des chances et de l'intégration sociale des enfants.**

Les objectifs de l'encouragement précoce

- Soutenir les parents afin qu'ils créent un environnement propre à promouvoir tous les aspects du développement de la petite enfance
- Soutenir les aptitudes motrices, linguistiques, sociales, émotionnelles et cognitives de l'enfant
- Améliorer les chances de réussite scolaire et professionnelle
- Soutenir le développement et le renforcement de la résistance physique et psychique de l'enfant.

Une place pour chacun ?

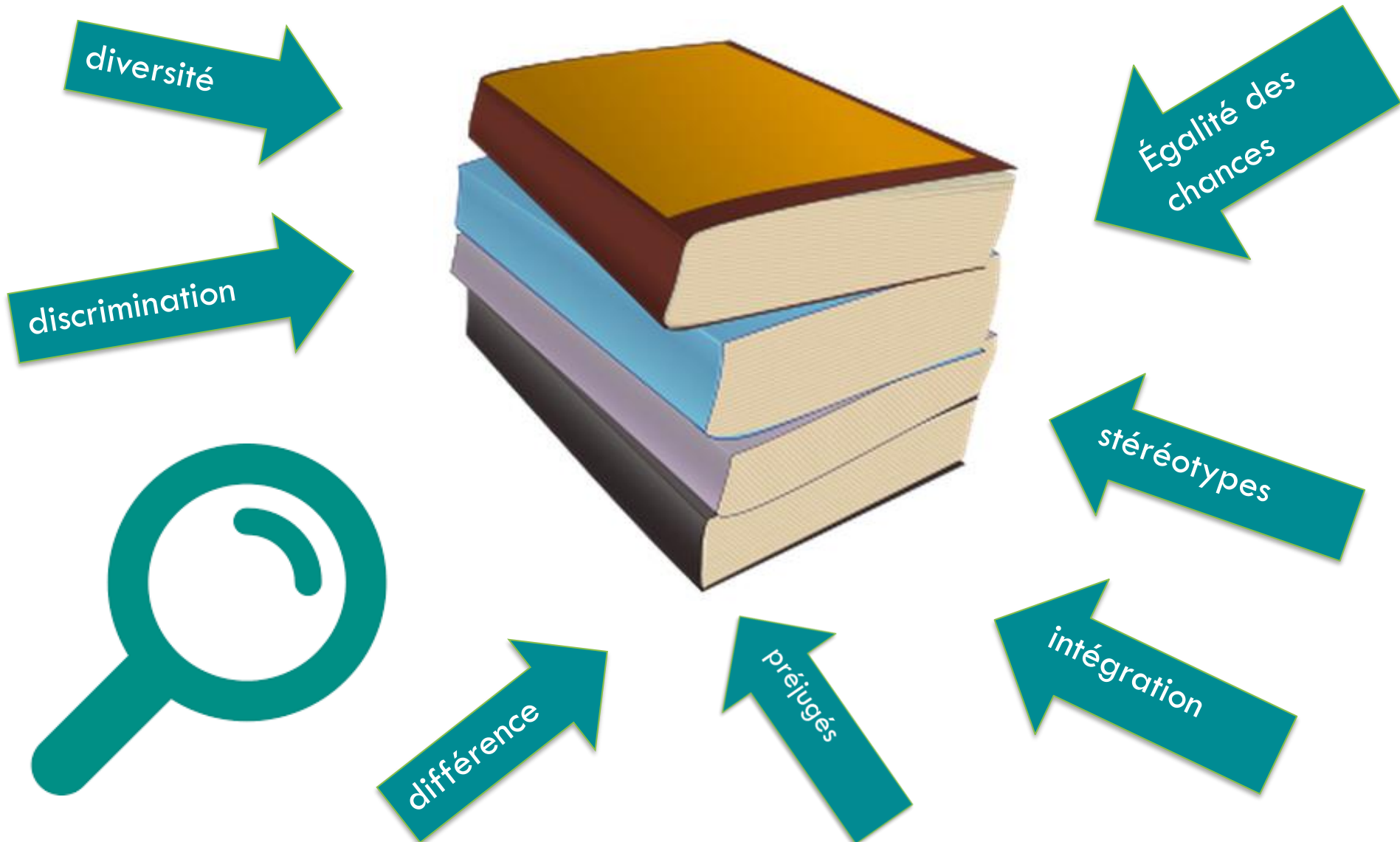
Accessibilité primaire

- Un accès équitable – formalités d'inscriptions?
- Coûts ?
- Accès géographique?
- Places suffisantes ?

Accessibilité secondaire

- Une fois le seuil franchi...
- Comment les familles, les enfants se sentent-ils accueillis ?
- Comment chacun y trouve-t-il sa place ?

Quelques définitions



Egalité des chances

Les individus disposent des « mêmes chances », des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap... (...)

C'est le droit égal, pour chacun, de faire ses preuves, d'exploiter ses talents, de surmonter, au moins partiellement, ses faiblesses.

Quelle(s) diversité(s) au sein de nos structures ?

Brainstorming

**« La crèche est un forum
de la société civile. »**

affirment G. Dalhberg, P. Moss et A. Pence
dans *Beyond Quality in Early Childhood Education and Care*.

Distinguons

Diversité et Différence

(Myriam Mony)

DIVERSITE

« La diversité renvoie à une reconnaissance des singularités comme qualité spécifique et oblige un regard sur la **complexité**, sans projet de réduction ni d'effacement de ce qui distingue. »

M. Mony, in : Métiers de la petite enfance, no224-225, 2015.

DIFFERENCE

«La différence renvoie à la **norme**. Dès lors, il s'agit, pour rejoindre la norme, d'éliminer la différence, même progressivement. La différence s'accompagne souvent d'un déni de cette différence (on fait comme si on était tous semblables, comme si tous les enfants étaient les mêmes).»

M. Mony, in: Grandir à Bruxelles no 24-25, 2010-2011, p.13

COMMENT VOUS DIRE :
VOTRE FILS EST
UN PEU DIFFÉRENT
DES AUTRES ENFANTS.



VOUS VOULEZ DIRE QUE
LES AUTRES ENFANTS
SONT UN PEU DIFFÉRENTS
DE NOTRE FILS!



La diversité

- « Le respect pour la diversité permet de passer de **la différence comme déficit à corriger** (registre de l'égalité ou de l'inégalité) à la **différence comme ressource à amplifier** (registre de la singularité et de la complexité). »

M. Mony

- Enjeu pragmatique & éthique
- « Diversus » : qui vont dans des sens différents, suggère d'emblée la présence de tensions. Jusqu'à la fin du Moyen-Age : bizarrerie, méchanceté, cruauté.

Deux écueils

- «relativisme à outrance»
- «la crispation identitaire»



Intégration sociale

«Elle désigne le processus qui lie l'individu à des groupes sociaux et à la société, qui lui permet de se socialiser, de s'**intégrer** à la société et d'en tirer les éléments de son identité. L'**intégration est** ce qui donne une existence au groupe, au-delà de la simple juxtaposition d'individus isolés.»

www.assistancescolaire.com

J.-C. Métraux nous parle d' *Intégration créatrice*

 Tissage d'une toile identitaire qui s'inspire des appartenances d'origines et d'accueil.

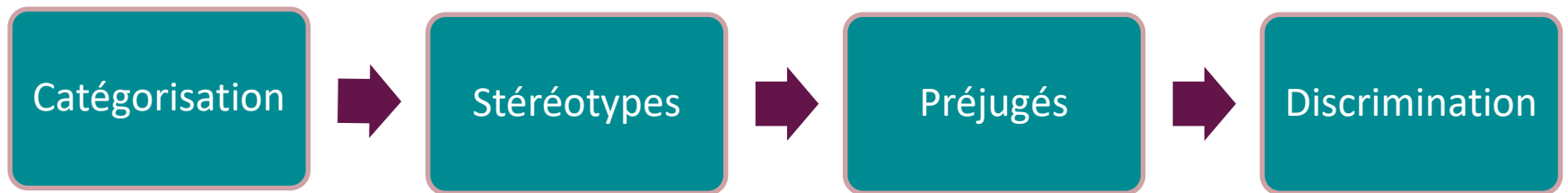
Toile identitaire et appartenances multiples

«Mon identité, c'est ce qui fait que je ne suis identique à aucune autre personne.» Amin Maalouf

«L'identité légale permet d'identifier et de reconnaître la personne. L'identité personnelle est riche d'autres aspects: familiaux, culturels, religieux, professionnels... Elle se construit par nos choix de vie et notre histoire personnelle.»

www.sacrecoeurannonay.fr/wp-content/.../Les-identités-multiples-de-la-personne.pdf

Processus humain qui entrave l'égalité des chances



Catégorisation : comparer et catégoriser pour mieux comprendre le monde.

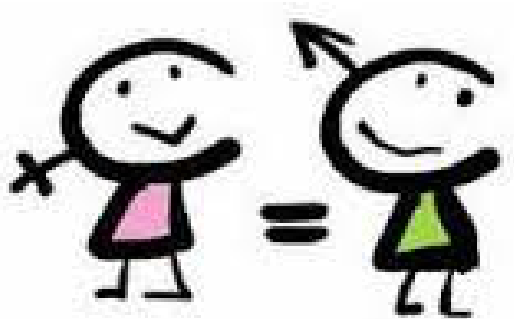
Stéréotypes : « Généralisations simplifiées de la réalité et de la croyance partagée, rigides, voire caricaturales, concernant les caractéristiques d'un groupe de personnes. » (Bréau et Lentillon-Kaestner, 2016)

*Un stéréotype est une image
que l'on se fait d'un groupe social*

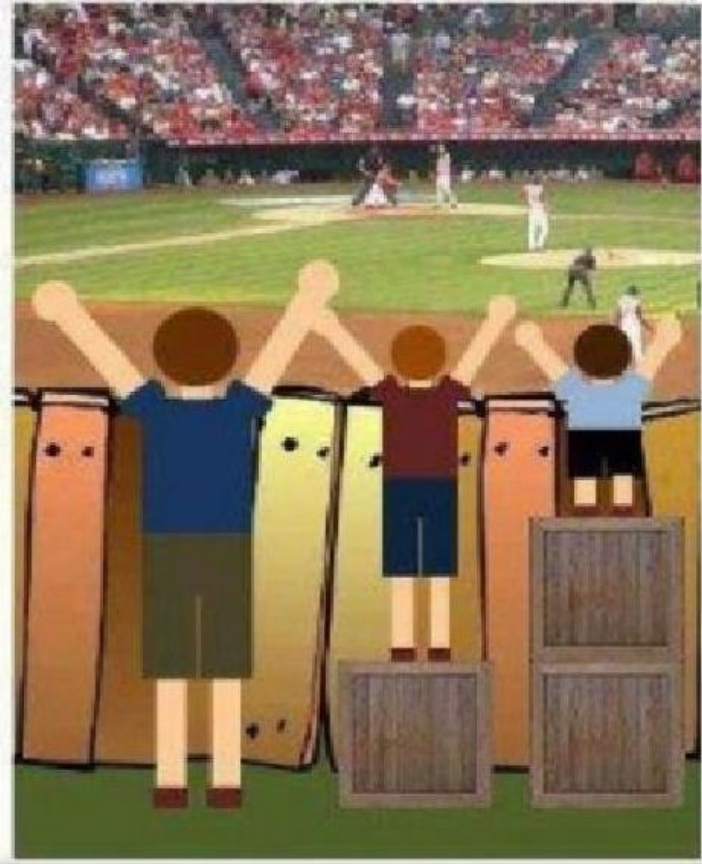
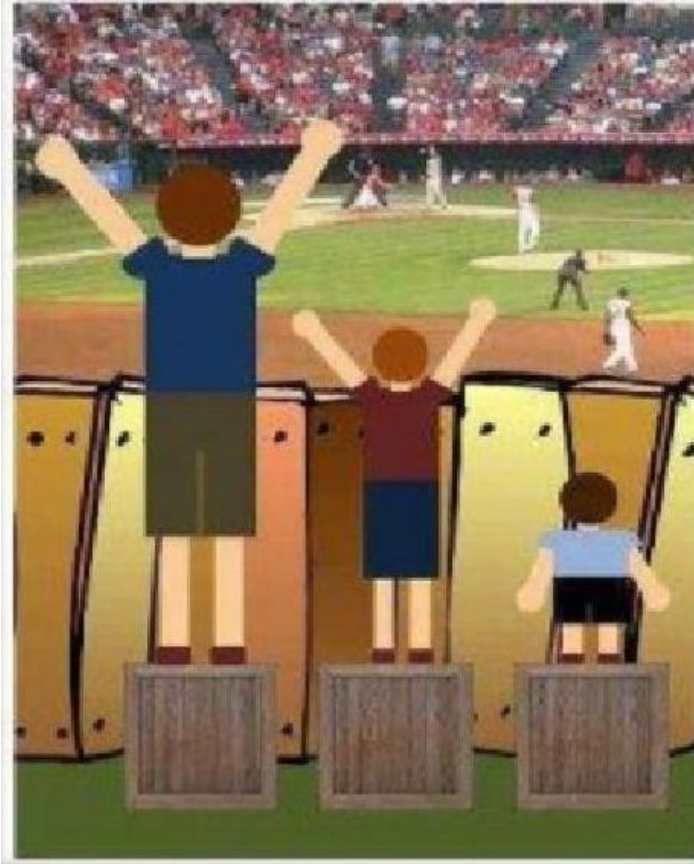
Préjugés: juger avant, jugement de valeur inconsidéré et définitif sur une personne ou groupe, sans les connaître suffisamment, idée préconçue, se fonde sur un stéréotype.

Discrimination: faire preuve de préjugés, porter atteinte à l'égalité entre les gens, miner des domaines de la vie sociale (compromettre la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés de la personne), isoler et traiter différemment des personnes ou groupes selon leur appartenance, réelle ou supposée...

*C'est en allant à la rencontre de nos préjugés,
et en en prenant conscience,
qu'on peut se détacher de certaines croyances
qui influencent nos attitudes, nos pratiques ...*



**« L'enfant, fille ou garçon,
est conditionné par les attitudes et
les comportements (...) de l'adulte.
Pour éviter les discriminations et
les inégalités (...),
l'enfant doit être éduqué à l'égalité
dès son plus jeune âge. »**



Travail sur posters



- Qualité des relations avec les FAMILLES
- Qualité de l'aménagement: ESPACE ET MATERIEL
- Qualité des pratiques pédagogiques : ORGANISATION DES TEMPS DE LA JOURNEE